

Pêche



Tailles minimales de capture

Comme nous l'avons indiqué dans notre précédent numéro, nous avons pris l'initiative, en collaboration avec la FFPM, de lancer les nouvelles planches. Les tailles légales et les tailles préconisées par la CNPPM y sont différenciées par un astérisque comme convenu. Nous disposons donc, à ce jour, des produits suivants : planche et affiche « Respectons les tailles » pour la Méditerranée, la Manche et l'Atlantique. Nous avons aussi reconstitué notre stock de réglottes « Respectons les tailles » pour l'Atlantique. Une réglotte de même type pour la Méditerranée est à l'étude et devrait être disponible avant la fin de l'année.

Nous maintenons parallèlement notre demande auprès de la DPMA concernant les tailles minimales de capture en espérant qu'elle sera enfin prise en considération...

Nord Pas-de-Calais

La saison a été mouvementée dans ce secteur. Les interdictions et les limitations en tout genre pleuvent suite à la fermeture de quotas ou de sous quotas. Cela ne nous semble pas conforme à l'esprit des textes en vigueur. Si la situation devait en rester là, il nous faudra une nouvelle fois avoir recours au tribunal administratif. La FNPPSF est intervenue auprès des responsables des Affaires Maritimes concernés pour leur expliquer nos positions et pour les inciter à un peu plus de retenue et de considération vis à vis des plaisanciers (voir aussi "Manifestation à Dunkerque" dans ce même numéro).

Charte de la Mer

Après bien des difficultés, nous avons pu nous exprimer. L'idée d'un permis de pêche en mer

semble aujourd'hui écartée et l'officialisation d'une charte Mer préconisée par le COMOP N°12 présidé par Jérôme Bignon, par ailleurs président du Conservatoire du Littoral et de l'Agence des Aires Marines Protégées, devrait avoir lieu dans le cadre du Salon Nautique de Paris.

Pour étayer encore un peu plus nos propos, voilà ce que l'on peut lire en page 4 du dernier rapport officiel émis suite aux travaux du Grenelle de l'Environnement que nous venons de recevoir : « pêche de loisir : dans ce domaine, plutôt qu'un permis de pêche en mer, le COMOP préconise des mesures volontaires (marquage du poisson, etc...) concrétisées par une charte engageant les pratiquants ».

Espérons que la signature de cette charte soit le début d'une ère nouvelle pendant laquelle l'ensemble des acteurs concernés pourront travailler concrètement à la mise en place de mesures visant à favoriser l'émergence d'une pêche propre et durable.

Commission Pêche



Notre partenariat avec la FIN

La Fédération des industries nautiques (FIN) s'investit depuis de nombreuses années dans des travaux liés au développement durable de la plaisance, à la promotion des bateaux et des équipements nautiques et au développement d'un service de qualité offert aux plaisanciers.

Ainsi, elle accompagne les professionnels du nautisme dans des démarches liées à ces thématiques et soutient de nombreuses associations et fédérations sur des problématiques communes. C'est dans ce cadre que la FIN soutient financièrement, depuis plusieurs années, la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France. Certaines actions entreprises par la FIN concernent directement les plaisanciers et pêcheurs plaisanciers que nous sommes.

Pour n'en citer que quelques unes :

- La marque NF Service Nautisme et la certification EEA des experts plaisance qui tendent à garantir qualité, fiabilité et sérieux du service fourni, visant à la satisfaction des plaisanciers.
- Le label Bateau bleu destiné aux constructeurs de bateaux et aux équipementiers qui s'engagent à proposer des technologies et des produits novateurs, respectueux de l'environnement et conformes à la loi sur l'eau.
- Le prix Bateau bleu de 20 000 euros ouvert à tous, visant à encourager la recherche et le développement de nouvelles technologies adaptées à la plaisance et respectueuses de l'environnement marin.

Ces nombreuses démarches et le suivi de ces différents travaux font de la Fédération un acteur incontournable du nautisme en France.

Pour en savoir plus :

info@fin.fr - www.industriesnautiques.fr → rubrique « les grands dossiers »

Pêche à pied



Alors pourquoi la réglementation est-elle si complexe ?

Les échelons décisionnels sont au nombre de trois :
1. L'Europe (réglementation communautaire) ;
2. L'État français (réglementation nationale) ;
3. la Région qui donne délégation à son DRAM qui peut prendre un arrêté concernant une ou plusieurs régions pour lesquelles il a la compétence (exemple arrêté DRAM de Haute-Normandie pour le cabillaud en Normandie et Nord-Pas-de-Calais) ou un arrêté concernant un département de sa région de compétence (le DRAM de Haute-Normandie prend un arrêté pour le département de la Manche, en général sur proposition du DDAM). En aucun cas un échelon décisionnel inférieur peut prendre une décision plus favorable que celle prise par l'échelon supérieur.

Exemple : l'Europe a fixé la taille de l'araignée à 12 cm ; ni la France ni un DRAM ne pourrait la fixer à 11 (réglementation plus favorable) mais par contre, sur justification scientifique motivée, pourrait la fixer à 13 cm (réglementation moins favorable). Actuellement, certaines tailles sont différentes. Prenons l'exemple de la coque : pas de réglementation communautaire ; la France a fixé à 2,7 cm la taille nationale (arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche de 29 février 2008). Si un DRAM voulait la mettre à 3 cm, il devrait le justifier scientifiquement ou économiquement. Mais si un arrêté DRAM a été pris antérieurement au texte national ou communautaire et qu'il est moins favorable, il continue de s'appliquer ; c'est ce qui se passe dans le département de la Manche pour la coque qui reste à 3 cm. Pour ceux que cela intéresse, voici les textes consultables sur legifrance.gouv.fr qui fixent les tailles :
- règlement CE n° 850-98 du 30 mars 1998 ;
- règlement CE n° 40-2008 du 16 janvier 2008 (page 162) ; (palourde japonaise)

- arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche en date du 29 février 2008.
- pour les arrêtés locaux, se renseigner auprès des DDAM.

Dans ces conditions, élaborer une réglette spéciale pêche à pied pour l'ensemble du littoral, relève de l'exploit. Nous avons lancé à Mélesse le 4 octobre, lors du dernier comité directeur, un appel à projet que je renouvelle ici. Peut-être arriverons-nous à une solution intermédiaire ? Nous ferons pour le mieux.

Cela dit, il est vraiment grand temps qu'une harmonisation se fasse et que les DRAM cessent de prendre des arrêtés locaux sans se préoccuper des réglementations voisines !

Jean Lepigouchet - Responsable Commission Pêche à pied.

La complexité de la réglementation et les différences entre régions continuent d'alimenter les débats. Des pêcheurs à pied du Morbihan se sont vus verbalisés pour des prises de palourdes sous taille. Sur la foi de documents édités par des mairies ou organismes divers, ils étaient persuadés que la taille réglementaire de la palourde était de 3,5 cm. Certes, ils étaient en possession de coquillages mesurant de 3,2 à 3,8 cm, le 3,2 étant déjà « verbalisable ». Mais le tribunal les a condamnés en arguant sur le fait que la taille réglementaire était de 4 cm, ce qui était tout à fait exact le 27 septembre 2007, date de la verbalisation. Depuis, la réglementation communautaire a évolué et le règlement européen du 16 janvier 2008 a fixé la taille de la palourde japonaise à 3,5 cm, la palourde européenne restant à 4 cm. Que de complications ! Est-on sûr, à commencer par les services de contrôle, que l'on pourra facilement identifier les deux palourdes ?



Sécurité

Nous souhaitons que des mesures soient prises pour favoriser l'usage de la VHF qui constitue à nos yeux un élément de sécurité essentiel sur nos bateaux : citons en premier lieu la simplification de l'examen du CRR et son intégration dans la plate-forme des permis de conduire. Cela pourrait contribuer par ailleurs à la diminution des engins pyrotechniques dont personne ne sait encore comment les récupérer pour les détruire. Il serait également souhaitable que les plaisanciers

utilisant une annexe prennent l'habitude de mettre un gilet de sauvetage. Il existe aujourd'hui des modèles gonflables très faciles à porter et qui peuvent sauver la vie.

La sécurité est l'affaire de tous, mais n'oublions pas que le chef de bord a une grande responsabilité à ce sujet et rien ne doit être négligé tant au point de vue de la qualité que de la quantité en ce qui concerne le matériel de sécurité embarqué.

Suite à la dernière réunion au conseil supérieur de la navigation de plaisance, nous avons pu recueillir quelques éléments concernant les modifications en cours de la D 240 :

- l'ancre flottante sera remplacée par une ligne de mouillage avec ancre.

- Rappel concernant les embarcations légères : il ne faut pas oublier de faire immatriculer son annexe lorsque celle-ci dépasse les 2,50m. Le matériel de sécurité basique devient obligatoire si vous l'utilisez pour d'autres activités.

*Michel Le Bris
Responsable de la Commission Sécurité*



Environnement

Natura 2000 en Mer

Les projets Natura 2000 mer ont du mal à démarrer. Les candidatures à la fonction d'opérateur sont peu nombreuses, les communes et les communautés de commune prétextent que le domaine maritime qui les entoure n'est pas de leur compétence pour se rétracter. Voilà bien encore une fois fait le triste constat de mauvaise gouvernance qui amène à séparer l'inséparable, la mer et la terre alors que notre littoral n'en est qu'un harmonieux mélange !

Dans certaines régions, faute de candidature objective, il est même évoqué de confier cette délicate fonction aux comités locaux des pêches ! Cela nous semble totalement inacceptable sur le plan de l'éthique. Comment peut-on être objectivement à la fois opérateur et acteur ? Quel est ce curieux comportement étatique qui consiste à lancer des projets sans pilote, sans véritable volonté politique... Il y a de quoi être inquiet et quelque peu perplexes devant de telles attitudes. Nous devons rester

plus que jamais très vigilants pour que de tels montages ne nous soient pas finalement imposés. Nous n'accepterons pas d'être manipulés au travers de projets qui pourraient bien ressembler à des simulacres de démocratie.

Récifs artificiels

Dans un article paru précédemment dans cette revue, il a été question de couler des bateaux pour servir de récifs artificiels. Il va de soi qu'il s'agit exclusivement de bateaux préalablement dépollués. En cas d'impossibilité, seule une déconstruction à terre doit être envisagée. La mer n'est pas la poubelle de la terre même si certains ont encore trop souvent tendance à le considérer !

Campagne « J'apprends la mer »

Conscient du rôle incontournable que jouent les différents acteurs en matière de sécurité et de sensibilisation au respect de l'environnement et accordant une importance grandissante à sa politique de la Mer, le MEEDDAT souhaite en étroite collaboration avec les acteurs (associations, fédérations, institutions, collectivités locales...), développer une démarche commune et pérenne de responsabilisation du grand public à la sécurité et au respect de l'environnement littoral, fluvial et aquatique.

Il s'agit pour les acteurs de renforcer la visibilité de leurs différentes actions via une campagne nationale et commune et de définir avec eux des outils dédiés à leur besoin.

L'idée est de toucher le grand public autour d'un slogan qui fédère et donne plus d'ampleur aux actions des différents acteurs et d'inviter les plaisanciers et pratiquants de loisirs nautiques à participer à une démarche active et responsable en faveur de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Commission Environnement

MEDDAT : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Lors du dernier Comité Directeur, nous avons évoqué la nécessité de trouver un nouveau responsable à la Commission Environnement, l'actuel titulaire, Jacques Brochet étant contraint de se retirer pour raisons personnelles. Nous avons aussi décidé la création d'une commission ou sous commission spécifique « Pêche du bord » comme souhaité lors du dernier congrès. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la FNPPSF avant le prochain Comité Directeur du 17 janvier à Melesse.

Le Bureau de la FNPPSF

Portuaire

La liberté du C.L.U.P. (suite)

(Comité Local des Usagers Permanents des installations portuaires)

Chers amis, plusieurs d'entre vous me demandent des précisions sur le CLUP ou la composition du conseil portuaire.

Je vous invite à reprendre le trimestriel n° 19 dans lequel je pense m'expliquer assez précisément sur l'indépendance du CLUP vis à vis d'un maire qui souhaiterait rassembler ce comité pour quelque raison que ce soit.

Ne pas confondre avec les pouvoirs du maire qui préside le conseil portuaire.

Il me semble important de rappeler la procédure à respecter pour être membre d'un CLUP. Il s'agit avant tout d'une démarche volontaire de la part de l'utilisateur qui satisfait aux conditions précisées dans le contrat d'utilisation d'équipements portuaires et qui souhaite rejoindre ce comité comme le prévoit l'article 622-3 du CPM.

Ce n'est pas au maire, quelles que soient ses raisons, de rassembler tous les usagers titulaires d'un contrat annuel ou de plus de 6 mois en considérant, à tort, qu'ils sont tous membres du CLUP.

N'est membre du CLUP que celui qui remplit les conditions et qui en fait la démarche volontaire. L'article 622-3 précise que le gestionnaire doit tenir à jour la liste et n'est tenu que par cette mission. Si le gestionnaire est la commune par exemple, le maire doit communiquer cette liste à tous les représentants du CLUP et non pas seulement aux seules personnes désignées par le CLUP pour siéger au conseil portuaire.

Alain BAYAERT

Responsable de la commission portuaire



La FNPPSF au Salon Nautique de Paris

Nous serons, bien sûr, présents au Salon Nautique de Paris.

Notre stand se situera comme l'an passé dans le **Hall 2.1 stand E022**.

Nos associations ainsi que le grand public pourront se procurer l'ensemble du matériel (règles, planchettes couleur, affiches...) développé et réactualisé dans le cadre de notre campagne « **Respectons les Tailles** ».

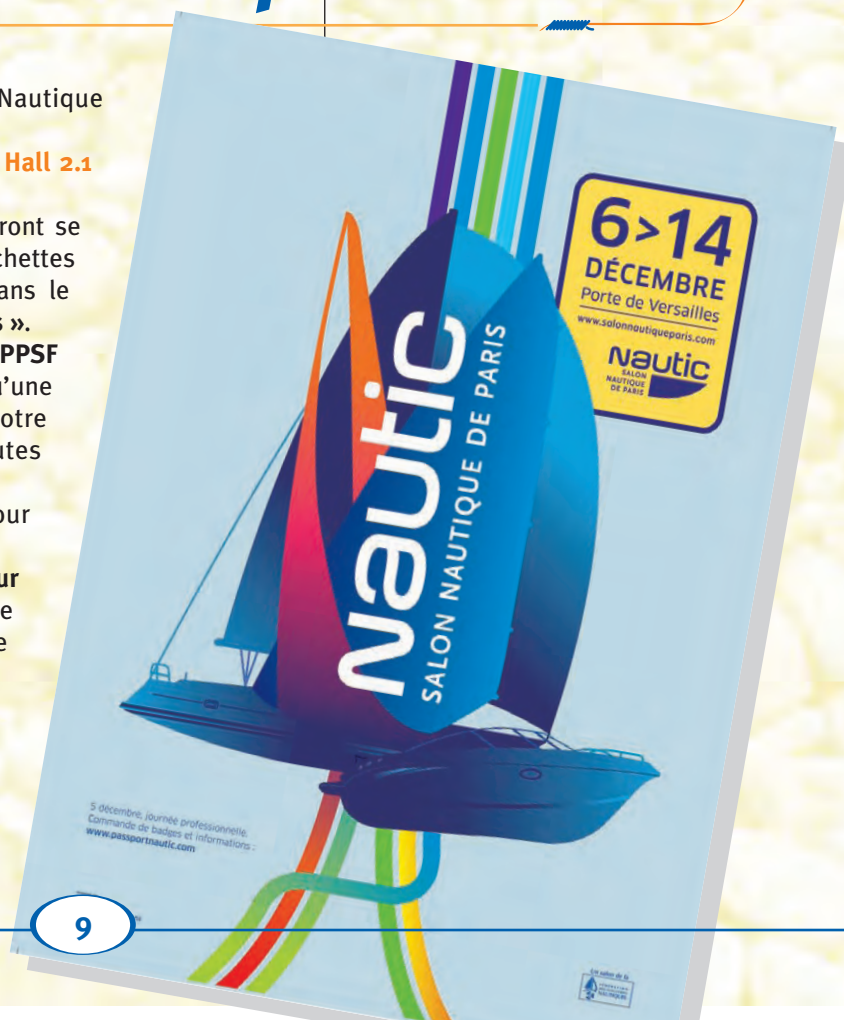
Notre **ligne de vêtements** avec notre logo FNPPSF brodé ou sérigraphié sera disponible ainsi qu'une nouveauté qui rencontre un vif succès : notre « **Guide des bonnes pratiques** » pour toutes les pêches en mer.

Traditionnellement nous animerons chaque jour plusieurs **conférences sur la pêche de loisir**.

Lors de ce salon, le texte de la « **Charte Mer sur la pêche de loisir** » issue du Grenelle de l'Environnement sera officialisé en présence de nombreuses personnalités.

L'équipe « Salon » habituelle assure une présence permanente durant ces dix jours et attend votre visite sur le stand FNPPSF...

Bienvenue à tous !



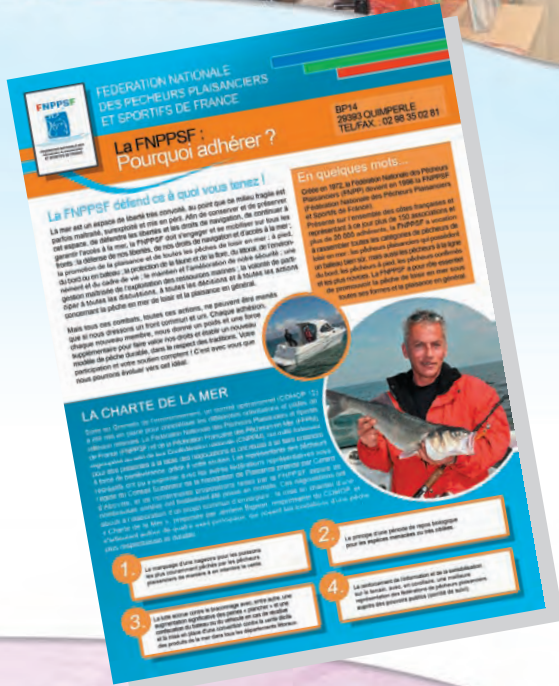
Effectifs



Nos effectifs progressent toujours, mais, un peu moins vite que prévu. Les prédictions ont été légèrement faussées par le fait que, cette année, beaucoup d'associations ont payé leurs cotisations plus tôt que d'habitude, ce qui par ailleurs est une très bonne chose ! Mais la raison essentielle reste la crise et ses retombées, notamment sur nos clubs assurant la formation au permis de conduire les bateaux à moteur. A l'heure où nous écrivons ces lignes, 19 associations n'ont pas encore versé leur cotisation 2008 ! 60 de nos associations sont en progression d'effectif (dont 6 de plus de 100 % !), ce qui représente environ 1800 abonnements supplémentaires à Pêche Plaisance, et nous laisserait espérer une progression de 15 %. Mais il est constaté une diminution (moyenne de 11 adhérents) des effectifs dans 62 associations, souvent dans celles qui font passer des permis. Le résultat est que notre progression devrait se situer aux alentours de 10 % ce qui remet l'année 2008 dans la bonne fourchette habituelle, alors que nous attendions une année exceptionnelle ! La crise nous touche aussi ! Il est toutefois rassurant de constater que nous continuons à progresser de façon significative malgré les difficultés conjoncturelles actuelles.

Notre fédération représente aujourd'hui plus de 150 associations et ceci, bien que nous ayons perdu 2 associations en cours d'année pour un total de 23 adhérents ! L'objectif de 10 associations de plus par an a été largement réalisé cette année et 2009, de ce point de vue, se présente bien. Le bilan de 2008 devrait quand même être très satisfaisant.

Loïc Rivoallan, responsable de la commission Effectifs



Stratégie et communication

Pour réussir à sensibiliser le grand public, notre communication doit avant tout être événementielle. C'est déjà ce que nous avons réussi à faire avec un certain succès grâce notamment à nos différents produits et tout récemment dans le cadre de notre opération de sensibilisation et de distribution dans de nombreux départements de notre guide des bonnes pratiques 2008. La réactualisation de nos plaques « Respectons les tailles » et de notre plaquette « Pourquoi adhérer à la FNPPSF » et la poursuite de la distribution des guides des bonnes pratiques en 2009 devrait nous permettre de poursuivre dans cette voie...

La campagne « J'apprends la Mer » lancée très récemment à l'initiative du MEDDAT constitue

aussi une belle opportunité offerte de mettre en valeur tous les efforts consentis dans le cadre de nos associations notamment en matière de respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement et de voir comment nous pouvons nous positionner dans cette campagne. Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble de nos pratiquants aux bonnes pratiques restent évidemment un de nos objectifs essentiels, un objectif qui rend par ailleurs plus crédible notre combat pour la défense de nos libertés et de nos droits.

Commission Stratégie et Communication

L'ensemble du matériel proposé par notre fédération est disponible à chaque Comité Directeur. Si vous ne pouvez y participer, vous pouvez toujours demander à une association voisine qui a l'intention de s'y rendre de le faire pour vous...

Nous avons aussi prévu un petit dépôt vente auprès de chaque responsable départemental pour assurer les petits dépannages ! Les envois en urgence ne pourront se faire qu'en port dû, les frais d'envois n'étant pas inclus dans le prix actuel proposé aux associations. Les timbres 2009 sont disponibles. Beaucoup d'associations se sont approvisionnées lors du dernier Comité Directeur. Vous pouvez en faire la demande auprès du secrétariat de la FNPPSF ou de vos responsables départementaux respectifs. Malgré l'appel lancé dans le dernier numéro, un certain nombre d'associations n'ont pas encore versé leur cotisation 2008. De manière à ne pas perturber la fin de l'exercice comptable, il est important de le faire au plus vite ! Merci de votre compréhension.

Commission Administrative

Administration

NOUVEAU... NOUVEAU...

Les PAVILLONS aux couleurs de la FNPPSF sont arrivés !

Ils seront disponibles sur le stand FNPPSF lors du Salon Nautique de Paris du 5 au 14 décembre prochain (Hall 2.1 Equipements Secteur Pêche Stand E022).

Les associations qui ne se déplaceront pas sur Paris peuvent d'ores et déjà passer commande (par mail de préférence) auprès du secrétariat FNPPSF et prendre leur livraison lors de la prochaine réunion du Comité Directeur à Mélesse le 17 janvier 2009 (tout envoi postal générera une participation aux frais de port).

Renseignements auprès du secrétariat FNPPSF
fnppsf@wanadoo.fr - Tél/Fax 02 98 35 02 81

A bientôt !

